

SEANCE DU 15 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le quinze juin, le Conseil Municipal de BREZINS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Henri GERBE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 juin 2016

**PRESENTS :**

M. Henri GERBE - M. GELAS Gilles - Mmes - BOUCHET Véronique -- PETIT Denise-- Mrs Didier ROUDET- Jean-David BARBE - Mmes LESAFFRE Sylvie, PARADIS Angélique, Yolande BALMAIN, Audrey PERRIN - Mr PRESUMEY Denis - Mme CHAROUD Patricia – Mr ESTIENNE Frédéric - Mr Hervé LUC-PUPAT -Mme Christelle BARDIN

**ABSENTS EXCUSES :** Mme DEMARCQ Valérie – Mr Michel AMAT – Mr Sylvain LEYGNIER –

**POUVOIRS :** 3

**A été élu secrétaire de séance:** Mr Frédéric ESTIENNE

Après lecture et approbation du compte rendu de la séance du 18 mai 2016, l'ordre du jour est abordé.

**CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA PRISE EN CHARGE FINANCIERE PARTIELLE DU REVETEMENT DE LA RD 519 – ENTREE OUEST (délibération 2016.40) :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que des travaux de sécurité seront engagés à l'automne prochain sur la RD 519 – Entrée Ouest. Ces travaux engendreront la réfection de la chaussée de la RD 519 dont une prise en charge financière partielle peut être prise en charge par le Conseil Départemental (du PR 41+072 au PR 41+750).

Le montant total prévisionnel des travaux s'élève à	15 175.40 €TTC
La participation départementale (50 %) s'élèverait à	7 587.70 €TTC
Solde restant à charge de la Commune	7 587.70 €TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le Maire à signer la convention présentée pour la prise en charge partielle du revêtement de la RD 519 – Entrée Ouest
- Mandate le Maire pour toutes les formalités à venir.

**DECISION MODIFICATIVE 1 (délibération 2016.41)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2016 :

CREDITS A OUVRIR						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.		
D	I	21	2131	237	HCS	Autres bâtiments publics	25 000,00
<b>Total</b>							<b>25 000,00 €</b>
CREDITS A REDUIRE						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.		
D	I	21	2131	240	HCS	Autres bâtiments publics	-15 000,00
D	I	21	2152	238	HCS	Installations de voirie	-10 000,00
<b>Total</b>							<b>-25 000,00 €</b>

**OPAC – CONVENTION DE GARANTIE DE PRET POUR LES ANCIENS LOGEMENTS DE FONCTION DES INSTITUTEURS**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que ce point sera revu lors d'une prochaine séance, les informations financières nécessaires à la délibération n'étant pas encore parvenues en Mairie.

15 juin 2016

**CANTINE : CHOIX DU TRAITEUR POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016/17 (délibération 2016.42)**

Mr le Maire informe que la commune a procédé à une consultation de trois traiteurs pour la fourniture de repas à la cantine pour l'année scolaire 2016/17. Seule une seule société a répondu. A noter que les repas sont livrés sans pain, celui-ci étant acheté chez le boulanger de la commune.

L'offre reçue de Guillaud Traiteur se décompose

- Sans pain – Prix Unitaire primaire/maternelle : Repas : 3.10 €H.T. (soit une augmentation de 4 centimes par rapport à cette année).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- RETENIR la société GUILLAUD Traiteur pour l'année scolaire 2016/2017,
- CHARGE Monsieur le Maire de signer le contrat correspondant.

**TARIFS CANTINE GARDERIE 2016/2017 (délibération 2016.43) :**

Monsieur le Maire rappelle que selon le règlement intérieur de la cantine-garderie une révision des tarifs est prévue chaque année. Pour l'année 2016/2017, la commission scolaire propose d'augmenter de 0.05 €le tarif de la cantine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide des tarifs qui seront appliqués pour l'année scolaire 2016/17 comme suit :

	2015/16	2016/17
Cantine (repas pour les enfants, enseignants et personnel communal)	4.45 €	4.50 €
Cantine avec P.A.I. ( <i>repas apporté par les parents avec prescription médicale et accord du médecin scolaire</i> )	2.85 €	2.85 €
Garderie du matin et mercredi midi	1.95 €	1.95 €
Garderie du soir	2.85 €	2.85 €

**GROUPE SCOLAIRE : CHOIX DU NOM (délibération 2016.44)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la primarisation des écoles au 1<sup>er</sup> septembre prochain. Il propose de donner un nom au groupe scolaire comprenant l'enseignement élémentaire et maternel.

Plusieurs noms sont proposés :

- Le Furet
- La Fraternité
- Anne Franck
- Olympe de Gouge
- La boîte à cartables
- Julie Victoire Daubié

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de nommer les écoles primaire et maternelle : **ECOLE DE LA FRATERNITE.**

**SALLE LA PASSERELLE : CONVENTION D'UTILISATION A CONVENIR AVEC L'ASSOCIATION RUGBY CLUB (délibération 2016.45) :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le local pour le rugby est désormais situé à la salle « La Passerelle ». Afin de convenir des règles d'utilisation et de mise à disposition des locaux à l'association, il est proposé de signer une convention.

Lecture est donnée du projet de convention à convenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide la convention d'utilisation de la salle « La Passerelle » à établir avec l'Association le Rugby Club
- Autorise le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

**CONVENTION MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DU MULTI ACCUEIL (délibération 2016.46) :**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du transfert de compétence Petite Enfance à la Communauté de Communes, l'équipement de la commune n'est pas entièrement dédié à l'exercice de cette compétence. Ainsi, il convient de procéder à une convention d'occupation de locaux à l'issue du transfert d'équipement petite enfance avec la Communauté de Communes Bièvre Isère Communauté. Lecture est donnée de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la convention présentée
- Autorise le Maire à la signer
- Mandate le Maire pour toutes les formalités à venir.

**BULLETIN MUNICIPAL « LA GAZETTE » : APPROBATION D'UNE CHARTE (délibération 2016.47) :**

Monsieur Jean-David BARBE, Adjoint à la communication, propose au Conseil Municipal d'adopter une charte pour la publication d'articles sur le bulletin municipal. Lecture est donnée de la charte proposée par la Commission Communication. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la charte proposée et annexée à la présente délibération

**VENTE TONDEUSE (délibération 2016.48)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération 2016.35 l'autorisant à vendre la tondeuse HONDA à Mr Frédéric GENEVEY et informe les membres du conseil municipal que la vente a été annulée suite à la demande de Mr Genevey.

Un nouvel acquéreur, Mr Stéphane MACLET propose d'acheter cette tondeuse Honda.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'annuler la vente de l'ancienne tondeuse HONDA autoportée à Mr Frédéric GENEVEY,
- Accepte la proposition de Mr Stéphane MACLET pour l'achat de ladite tondeuse au prix de 350 €
- Mandate le Maire pour toutes les formalités.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- **Parrainage pour élection présidentielle :** Il n'y aura pas de signature .
- **Jeunesse / culture :** Une réunion pour préparer la sortie fin août pour les jeunes est prévue lundi 20 juin.  
Animations culturelles :
  - 24/06/2016 : Conférence sur l'Egypte
  - 25/06/2016 : Fête de la musique
  - 05/07/2016 : soirée théâtre
  - Bibliothèque municipale : une page Facebook a été créée.
- **Assurances:** Mr le Maire informe les élus des négociations en cours.
- **Travaux :** Monsieur Didier Roudet informe le conseil des travaux en cours :
  - Parking du Tremplin : les travaux sont presque achevés (éclairage et goudron sont encore à réaliser)
  - Chemin de la voie ferrée : une réfection partielle a été réalisée.
- **Urbanisme :**
  - **2 permis déposés en cours d'instruction :** Mr Pierre GAUTHIER (rénovation et surélévation maison existante) et Mr Brice JARNIEUX (construction maison individuelle).
  - **PLUI :**  
Mr Gilles GELAS informe le conseil municipal des réflexions menées dans le cadre du PLUI suite aux différentes réunions. Quel développement pour la commune sur les 15 prochaines années ? Plusieurs points sont à prendre en compte et sont abordés:

- La commune doit conserver **son rôle de pôle d'APPUI et de RELAIS**, tout en participant au développement et au fonctionnement de Bièvre Isère Communauté
- Ne pas « exploser » en population (comme les années 2000/2008) : maintenir une croissance modérée (2200 / 2400 habitants sur 10 à 15 ans)
- Garder l'esprit village, tout en se développant :
  - 12/14 permis par an : à définir dans le PLUI
  - Continuer à développer les services à la population
  - D'être vigilant quant à l'organisation de la zone Fresenius après la démolition des maisons.
- Maintenir un tissu associatif fort, conserver nos associations
- Maintenir un effectif scolaire pour conserver nos écoles
- Prendre en compte l'aspect budgétaire
- Garder la possibilité pour « les enfants Brezinois » de pouvoir construire sur la commune
- Prendre en compte les zones impactées par la carte d'aléas
- Maintenir et développer le commerce de proximité, la vente des produits de la ferme ...
- Conserver une commune dynamique et attractive, riche en activités culturelles, sportives, etc.
- Voir les possibilités pour accueillir des artisans qui ne veulent pas aller sur des grandes zones industrielles
- Conserver la présence d'un médecin, infirmier, dentiste, la poste, etc.

La séance est levée à 22 heures 30.

15 juin 2016